

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 02 mars 2021

**L'an deux mille vingt, le mardi deux mars à partir de vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni par mesures exceptionnelles liées au COVID-19 à la Maison des Fêtes et de la Culture, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Olivier MARTET, Maire**.

### **Etaient présents :**

BRANDMEYER Paul, COLLET Claudine, DANIEL Bertrand, DELBE Teddy, DORE Nadia, DUCRET Xavier, EL OMARI Abdulhak, GALLOIS Nadine, GUTH Michel, KONGS Olivier, LAHEURTE Hervé, LANA Cécile, MANGEOT Catherine, MARTET Olivier, MAUSOLEO Corinne, MEYER Marc, PETITDEMANGE Monique, SAUVANET-ARCHENT William, SCHLEGEL Laëtitia.

### **Avaient donné procuration :**

Madame Sarah CONCHERI avait donné procuration à Monsieur Hervé LAHEURTE, Madame Jacqueline GENAY avait donné procuration à Monsieur Olivier MARTET, Monsieur Mickaël LEMOINE avait donné procuration à Madame Nadine GALLOIS, Madame Evelyne SASSETTI avait donné procuration Madame Nadia DORE, Monsieur Frédéric VAUTRIN avait donné procuration à Monsieur William SAUVANET-ARCHENT, Madame Véronique DEBESSAT avait donné procuration à Monsieur Bertrand DANIEL, Monsieur Christian PILLER avait donné procuration à Monsieur Marc MEYER.

### **Etait excusé :**

Monsieur Francis LARDIN.

**Secrétaire : Monsieur MARTET désigne Madame Nadine GALLOIS comme secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire soumet ensuite à l'approbation des membres du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du 09 février 2021.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **01. Finances – Comptes administratifs 2020**

Le Maire rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées dans l'année. Il regrette par ailleurs l'absence d'implication des équipes minoritaires dans le cadre de la dernière commission de finances.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice.

Les comptes administratifs sont soumis au vote du Conseil Municipal.

Monsieur Hervé LAHEURTE fait lecture chapitre par chapitre des tableaux synthétiques des comptes administratifs du budget général Commune et du budget annexe Pôle Jeunesse.

Monsieur LAHEURTE précise que cette année le budget de fonctionnement a été contraint d'une part par la crise sanitaire et d'autre part par les rachats de crédits en cours.

Après le fonctionnement, Monsieur LAHEURTE fait lecture de la vue d'ensemble de la section d'investissement. Puis des documents relatifs au Pôle Jeunesse.

Monsieur le Maire quitte la salle, Monsieur Hervé LAHEURTE fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- ✓ Adoptent les comptes administratifs du budget général Commune et du budget annexe Pôle Jeunesse pour l'année 2020.

## **02. Finances – Compte de gestion 2020**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi chaque année par le comptable public de la Commune pour chaque budget voté (budget principal et budgets annexes) à la clôture de l'exercice

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Les comptes de gestion du budget général Commune et du budget annexe Pôle Jeunesse sont soumis au vote du Conseil Municipal qui peut constater ainsi la stricte concordance des documents (compte administratif et compte de gestion).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- ✓ Adoptent les comptes de gestion du budget général Commune et du budget annexe Pôle Jeunesse pour l'année 2020.

## **03. Finances – Affectation des résultats 2020**

Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

Les affectations des résultats de l'exercice 2020 sont soumises au vote du Conseil Municipal. Les affectations délibérées seront ensuite intégrées au budget primitif.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- ✓ Affectent les résultats de l'exercice 2020.

## **04. Finances – Rapport d'Orientation Budgétaire 2021**

L'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, dispose qu'un débat préalable appelé Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit intervenir au Conseil municipal, précédant l'examen du budget.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal.

A la suite des échanges, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de prendre acte de ce débat par une délibération spécifique.

Après avoir rappelé le contexte sanitaire dont l'impact est difficile à évaluer sur le prochain Budget, Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Hervé LAHEURTE afin de faire lecture du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2021 :

- I. Eléments de contexte
- II. Fiscalité locale
- III. Gestion et structure de l'endettement
- IV. Analyses financières rétrospectives
- V. Orientations 2021.

Monsieur LAHEURTE rappelle les décisions qui ont un impact sur le budget de la commune, à savoir la signature du protocole avec la SFIL, le remboursement partiel de l'emprunt avec la BPALC, le financement de la rénovation de l'éclairage public et la négociation en cours avec le Crédit Mutuel.

Monsieur le Maire rappelle le besoin d'investissements nécessaires pour la commune (rénovation voiries, amélioration du cadre de vie, projets structurants dans le cadre du dispositif PVD).

Quant aux investissements pour l'année 2021, l'objectif est de finaliser les projets en cours avant d'en entamer de nouveaux (macaron, ludothèque, ADAP, plan de circulation, études projets PVD...)

Monsieur LAHEURTE indique qu'il travaille sur un programme d'investissements afin d'anticiper les dépenses sur le mandat et obtenir des subventions.

Après explication, les membres du Conseil Municipal prennent acte du rapport d'orientation budgétaire à l'unanimité.

#### **05. Ressources Humaines – Tableau des effectifs 2021**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, qui prévoit que « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement » ;

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le tableau des effectifs pour l'année 2021 et de l'autoriser à signer toutes les pièces inhérentes à celui-ci.

Après explication, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le tableau des effectifs pour l'année 2021.

#### **06. Contrats de Territoires Solidaires – Soutien aux communes fragiles**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès du Département de Meurthe et Moselle au titre des Contrats de Territoires Solidaires – soutien aux communes fragiles.

Cette demande concerne l'investissement dans l'installation d'un mode de chauffage pour le préau de l'école du haut des Places.

La dépense prévisionnelle s'élèverait à 9 804,04 euros HT.

Après explication de Madame Nadia DORE, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention à hauteur de 80% de la dépense HT à l'unanimité.

#### **07. EMEA – Demande de subvention CTS**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à présenter, comme chaque année, une demande de subvention auprès du Département de Meurthe-et-Moselle d'un montant de 2 000 € au titre des Contrats de Territoires Solidaires pour le fonctionnement de l'École Municipale d'Enseignements Artistiques.

Après explication de Madame Nadine GALLOIS, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention de 2 000 euros pour le fonctionnement de l'EMEA.

Monsieur le Maire rappelle également la participation de la CC3M à hauteur de 60 euros par élève et par an.

#### **08. Cadre de vie – Demande de subvention Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR)**

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal afin de l'autoriser à déposer une demande de financement au titre du PDASR pour un montant de 3 800,00 euros.

Cette demande s'inscrit dans le cadre de la politique de prévention des risques routiers et consiste en un ensemble d'actions de communication et de sensibilisation au travers de l'organisation de d'animations tout public, de création de supports de communication et de mises en situation pédagogiques à destination des plus jeunes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du PDASR pour un montant de 3 800 euros.

#### **09. Eclairage public – Avenant n°1 à la convention de remboursement de fourniture d'éclairage public à la Commune de Damelevières**

Par délibération n°2018-65, en date du 3 septembre 2018, la commune de Blainville-sur-l'Eau a validé par conventionnement le remboursement des frais d'éclairage public à la commune de Damelevières au prorata du nombre de points identifiés sur la Commune.

Monsieur le Maire indique que les modalités financières ont évolué suite à la rénovation du parc d'éclairage public sur la Commune de Blainville sur l'Eau. Aussi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le montant du remboursement à la commune de Damelevières s'élève à 18,27 euros par point d'éclairage.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant n°1 à cette convention.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de remboursement de l'éclairage public avec la Commune de Damelevières.

#### **10. Informations et questions diverses**

- Remerciements de l'association des donneurs de sang
- Recrutement en cours chef de projet PVD
- Procédure en cours de mise en place d'un CISPD
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été contraint de prendre un arrêté interdisant l'utilisation des véhicules à moteur (deux roues et quads) sur les chemins communaux pour des questions de sécurité des riverains et promeneurs.
- Monsieur le Maire informe également les membres du Conseil Municipal que la CC3M va recevoir 200 doses de vaccins anti-covid (1.2% de la population) pour l'ensemble du territoire. Les vaccinations pourraient être mise en œuvre du 17 au 20 mars prochain. Un recensement des médecins et infirmières est en cours. La commune attend les consignes des services de l'Etat sur les critères prioritaires, à

savoir si la règle de l'âge est renouvelée. En cas de nécessité, des navettes seront mises en place par le Pays du Lunévillois.

- Sortie « à vos baskets » le dimanche 21 mars, avec départs différés de 9h à 10h par groupe de moins de 10 personnes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à vingt et une heures et vingt minutes.

Fait à Blainville-sur-l'Eau, les jours et an susdits

Le Maire

Olivier MARTET

le Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke, enclosed within a faint oval border.

Olivier MARTET

Ce document a été signé électroniquement..  
sous sa forme originale le 04/03/2021 à 17:31:59  
Référence : 9a946f272f8ccb0597a14f5e5dd7e19c72b65740